



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 19 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Vingt-trois, le 19 janvier.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à Béziers, sous la présidence de Monsieur le Sous Prefet de Béziers.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 20 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
MAX ALLIES	*	ELU	JULIEN MADALE	*	ELU
RENE MORENO	*	ELU	PIERRE POLARD	*	ELU
MYRIAM GAYRAUD	*	ELU	GILLES THERON	*	ELU
MARIE PIERRE PONS	*	ELU	GWENDOLINE CHAUDOIR	*	ELU
PHILIPPE VIDAL	*	ELU	SERGE CASTAN	*	ELU
SEVERINE SAUR	*	ELU	SOPHIE NOGUES	*	USAGERS
YVON PELLET	*	ELU	FLORENCE ARDORINO	*	USAGERS
CHRISTOPHE LABORIE	*	ELU	FABRICE BOUTES	*	USAGERS
HARMONIE GONZALEZ	*	ELU	JEAN PASCAL PELAGATTI	*	USAGERS
FRANCIS BARSSE	*	ELU	PIERRE CALMELS	*	USAGERS
BERNARD BOSCH	*	ELU	FLORIAN MARTINEZ	*	USAGERS
ROBERT SENAL	*	ELU	MARIE AGNES VALIGNY	*	USAGERS
LUC ZENON	*	ELU	EVELYNE KURUTCHARY	*	USAGERS
DANIEL BALESTER	*	ELU	FRANCOISE SEILER	*	USAGERS
M. PEREZ	*	ELU	JACQUES GUIRAUD	*	USAGERS
GERARD ABELLA	*	ELU	FRANCIS BOUSQUET	*	USAGERS
PATRICK VIGEANT	*	ELU	KAREN SCHULTER	*	USAGERS
JEAN ARCAS	*	ELU	MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MARIETTE COMBE	*	ELU	JEAN JACQUES THIEBAUT	*	USAGERS
JEAN MARIE LAYE	*	ELU	CHRISTOPHE BELTRAN	*	USAGERS
SERGE PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
DANIEL GALTIER	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
SEBASTIEN VIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
YVON MARTINEZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
HENRI MATHIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'OFB	*	ETAT
GERARD AFFRE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DDETS	*	ETAT
FRANCIS FORTE	*	ELU			
CLAUDE ALINGRI	*	ELU			

DELIBERATION N°	1
OBJET :	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU

La Commission locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron est composée de 54 membres répartis en trois collèges :

- Collège des élus : 33 membres représentant des collectivités territoriales et des établissements publics locaux situés en tout ou partie sur le périmètre du SAGE Orb Libron
- Collège des usagers : 15 membres représentant des chambres consulaires, associations et professions intervenant sur le périmètre du SAGE Orb Libron
- Collège des représentants de l'Etat et de ses représentants publics : 6 membres.

Suite au renouvellement de la CLE, il convient de procéder à l'élection du Président de la CLE.

Monsieur le Sous-Préfet, président de séance, rappelle que le Président est élu par et parmi les membres du collège des élus. Il est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Monsieur le représentant fait appel à candidature pour le poste de président de la CLE. Serge PESCE est le seul candidat.

Il est ensuite procédé au vote :

SERGE PESCE est élu par 24 voix pour, 2 votes.

Béziers, le 19 janvier 2023

Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Serge PESCE



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 19 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Vingt-trois, le 19 janvier.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à Béziers, sous la présidence de Monsieur le Sous Prefet de Béziers.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 20 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
MAX ALLIES	*	ELU	JULIEN MADALE	*	ELU
RENE MORENO	*	ELU	PIERRE POLARD	*	ELU
MYRIAM GAYRAUD	*	ELU	GILLES THERON	*	ELU
MARIE PIERRE PONS	*	ELU	GWENDOLINE CHAUDOIR	*	ELU
PHILIPPE VIDAL	*	ELU	SERGE CASTAN	*	ELU
SEVERINE SAUR	*	ELU	SOPHIE NOGUES	*	USAGERS
YVON PELLET	*	ELU	FLORENCE ARDORINO	*	USAGERS
CHRISTOPHE LABORIE	*	ELU	FABRICE BOUTES	*	USAGERS
HARMONIE GONZALEZ	*	ELU	JEAN PASCAL PELAGATTI	*	USAGERS
FRANCIS BARASSE	*	ELU	PIERRE CALMELS	*	USAGERS
BERNARD BOSCH	*	ELU	FLORIAN MARTINEZ	*	USAGERS
ROBERT SENAL	*	ELU	MARIE AGNES VALIGNY	*	USAGERS
LUC ZENON	*	ELU	EVELYNE KURUTCHARY	*	USAGERS
DANIEL BALESTER	*	ELU	FRANCOISE SEILER	*	USAGERS
M. PEREZ	*	ELU	JACQUES GUIRAUD	*	USAGERS
GERARD ABELLA	*	ELU	FRANCIS BOUSQUET	*	USAGERS
PATRICK VIGEANT	*	ELU	KAREN SCHULTER	*	USAGERS
JEAN ARCAS	*	ELU	MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MARIETTE COMBE	*	ELU	JEAN JACQUES THIEBAUT	*	USAGERS
JEAN MARIE LAYE	*	ELU	CHRISTOPHE BELTRAN	*	USAGERS
SERGE PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
DANIEL GALTIER	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
SEBASTIEN VIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
YVON MARTINEZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARSS4	*	ETAT
HENRI MATHIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'OFB	*	ETAT
GERARD AFFRE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DDETS	*	ETAT
FRANCIS FORTE	*	ELU			
CLAUDE ALLINGRI	*	ELU			

DELIBERATION N°	2
OBJET :	REGLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU

Le président présente les règles de fonctionnement de la Commission Locale sur l'Eau, annexées à la présente délibération.

La Commission Locale sur l'Eau prend acte des règles de fonctionnement de la Commission Locale sur l'Eau

Béziers, le 19 janvier 2023

Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Serge PESCE



**Règles de fonctionnement
de la Commission Locale de l'Eau**

***Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Orb et Libron***

Prises en application du décret de loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) (X de l'article L.212-1 et articles L. 212-3 à L.212-11 du code de l'environnement) et son décret d'application n°2007-1213 du 10 août 2007 (articles R.212-26 à R. 212-48 du code de l'environnement)

Sommaire

Article I : Missions de la Commission Locale de l'Eau

Article II : Organisation de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Article 2.1 : Siège administratif

Article 2.2 : Membres de la CLE

Article 2.3 : Gouvernance de la CLE

2.3.1. Présidence

2.3.2 Vice-présidence

2.3.3 Bureau

Article 2.4 : Commissions de travail

2.4.1 : Comité technique

2.4.2 : Commissions thématiques

Article 2.5 : Animation et secrétariat de la CLE

Article 2.6 : Structure porteuse

Article III : Fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau

Article 3.1 : Périodicité des réunions, organisation.

Article 3.2 : Délibération et modalités de vote

Article 3.3: Bilan d'activités

Article IV : Dispositions particulières pour révision et modification

Article 4.1 : Révision du SAGE à la demande du préfet

Article 4.2 : Modification de la composition de la CLE à la demande du Président

Article V: Portée, approbation et modification des règles de fonctionnement de la CLE.

Article I : Missions de la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est une assemblée délibérante. Ses réunions sont aussi un lieu d'expression et de débat pour les membres des trois collèges qui la composent.

Ses principales missions sont:

- Elaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orb et Libron,
- Mobiliser les acteurs du périmètre du SAGE autour des enjeux de l'Orb et du Libron,
- Mettre en œuvre la concertation.
- Valider chacune des étapes de l'élaboration du SAGE,
- Valider et transmettre le rapport environnemental,
- Assurer le maintien d'une cohérence entre les orientations du SAGE et celles des autres SAGE et des SCOT qui concernent le périmètre du SAGE Orb et Libron,
- Mettre en œuvre le SAGE et définir les moyens opérationnels pour mener les actions,
- Assurer le suivi de la réalisation des mesures,
- Décider de la révision du SAGE ou de sa modification.

Article II : Organisation de la CLE

2.1 : Siège administratif

Le siège administratif de la Commission Locale de l'Eau est fixé à :

**Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron
Domaine de Bayssan le haut, Routes de Vendres
34500 BEZIERS.**

Les courriers concernant le SAGE Orb sont à adresser à Monsieur le Président de la CLE du SAGE Orb Libron à l'adresse indiquée précédemment.

2.2 : Membres de la CLE

La composition de la première CLE est fixée par l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Hérault n° DDTM34-2016-06-07431

La Commission Locale de l'Eau Orb Libron est composée de **membres** répartis en trois collèges :

- **Collèges des Elus** : 33 représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux situés en tout ou partie sur le périmètre du SAGE Orb Libron.
- **Collège des Usagers** : 15 représentants des chambres consulaires, associations et professions intervenant sur le périmètre Orb Libron.
- **Collèges des représentants de l'Etat et de ses établissements publics** : 6 membres.

• La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau est de 6 ans, exception faite des membres du collège de l'Etat.

• La qualité des membres de la CLE du collège des élus ou des usagers est attachée aux fonctions pour lesquelles chacun a été désigné. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

• En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège.

• Un membre de la CLE ne peut recevoir qu'un seul mandat d'un autre membre du même collège.

• En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir

En application de la circulaire du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de Baie et afin d'assurer une pleine complémentarité entre SAGE Orb-Libron et le Contrat de Rivière Orb-Libron dont le périmètre est identique à celui du SAGE, la Commission Locale de l'Eau fera office de Comité de rivière. Les missions des commissions thématiques pourront, dans ce cas, être étendues afin de faciliter l'élaboration et le suivi de programmes de travaux.

2.3 : Gouvernance

2.3.1 Présidence

- Le Président est élu par et parmi les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, lors de la première réunion constitutive de la CLE. Il est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote s'effectue à bulletin secret. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
- Le Président conduit la procédure d'élaboration du SAGE en concertation avec la CLE, à laquelle il soumet obligatoirement les différentes phases d'avancement pour son approbation. Une fois le SAGE élaboré, le Président de la CLE conduit le suivi, la réactualisation et au besoin la révision du SAGE par la CLE. Il propose à la CLE toutes les modalités d'organisation et de fonctionnement propres à permettre ces missions ou de nature à optimiser la mise en œuvre du SAGE.
- Le Président détient seul le pouvoir d'engagement de la CLE
- Il préside toutes les réunions de la CLE, représente la CLE à l'extérieur ou se fait représenté par son Vice-Président, signe tous les documents officiels.

En cas de démission, d'incapacité à siéger du Président ou de perte de mandat électif au titre duquel il siège à la CLE, il ne peut rester en son sein. Il est alors procédé à l'élection d'un nouveau Président.

2.3.2 Vice-présidence

- Le Président est assisté par un vice-président élu par et parmi le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dans les mêmes conditions que le Président.
- En cas d'absence du Président de la CLE, ce dernier désigne le vice-président pour le représenter.
- En cas de démission du Président ou cessation de son appartenance à la CLE, le vice-président assure le suivi des dossiers et convoque la prochaine réunion de la CLE en vue de l'élection du nouveau Président et s'il y a lieu, de procéder à une nouvelle composition du Bureau.

2.3.3 : Bureau

- La composition du bureau est fixée par la CLE et consignée au procès-verbal de la première réunion constitutive de la CLE. Le bureau est constitué de 11 membres titulaires issus des trois collèges de la CLE :
 - 6 membres du collège des représentants des collectivités territoriales dont le Président et les vice-présidents,
 - 3 membres du collège des représentants des usagers,
 - 2 membres du collège des représentants de l'Etat.
- Le président de la CLE assure les fonctions de Président du bureau.
- Le représentant à la Commission Locale de l'Eau du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, structure porteuse du SAGE, est membre de droit du bureau.
- La désignation des membres de chaque collège est définie par le collège correspondant sur la base de candidatures préalables ou spontanées.
- Il s'agit d'une structure restreinte qui a un rôle d'animation et de coordination, et qui sert d'interface entre le comité technique et la CLE elle-même.
- Le bureau assiste le Président notamment dans la préparation des réunions plénières de la CLE et dans la formulation des avis définis à l'article 3.2
- Le bureau est assisté d'un comité technique qui est composé des services techniques des partenaires engagés dans le SAGE.
- Le bureau a pour principales missions la préparation des dossiers techniques, des séances et des délibérations de la CLE
- Il peut recevoir délégation pour répondre aux demandes d'avis soumises à la CLE :

- Dans le cadre d'opérations soumises à déclaration ou autorisation, situées au sein du périmètre du SAGE Orb Libron, ou susceptibles d'impacter le périmètre du SAGE Orb Libron.
 - Dans le cadre des procédures nécessitant la consultation de la CLE
- Dans le cadre de ses missions le bureau peut faire appel autant que de besoin et à titre consultatif à des experts ou des personnes qualifiées extérieures à la Commission Locale de l'Eau sur demande du Président ou d'au moins deux de ses membres.
 - Lorsqu'un membre de la CLE cesse de siéger, s'il fait partie du bureau il est procédé à la désignation de son successeur par le collège concerné dans les mêmes conditions que pour la vacance d'un siège en CLE.
 - Il se réunit en tant que de besoin, au moins une fois par an, sur convocation du Président adressée 15 jours à l'avance. Les comptes rendus du bureau seront transmis à l'ensemble des membres de la CLE.
 - Sauf décisions particulières, les réunions du bureau ne sont pas ouvertes au public.

Article 2.4: Commissions de travail

2.4.1 Comité technique

Un comité technique est constitué et réunit les techniciens des structures et organismes associées à la démarche du SAGE. Il est présidé par le Président de la CLE ou par son vice-président délégué à la CLE

- Le comité technique comprend à minima les représentants des services techniques de:
 - la MISE,
 - L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,
 - la DREAL,
 - L'Agence Régionale de Santé,
 - Le Conseil Départemental de l'Hérault,
 - Le Conseil Régional Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL)
- Le Comité technique a pour principale mission d'assister le bureau pour :
 - Le montage des dossiers techniques
 - Les propositions d'avis
 - La préparation et l'organisation des travaux de la CLE
- Il est animé par le chargé de mission SAGE en liaison avec la présidence du SAGE
- Il peut être consulté en tant que de besoin sur des points précis ou à l'occasion d'étapes clés du SAGE, à l'initiative du Président ou à la demande approuvée à la majorité des membres de la CLE.
- Dans un souci de cohérence avec les SAGE voisins, une ou plusieurs commissions techniques spécifiques pourront être mises en place, dans l'esprit et en cohérence avec la délibération n°2009-3 du 9 avril 2009 du comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée.

2.4.2 : Commissions thématiques ou géographiques

Des commissions de travail pourront être constituées à l'initiative du Président. Ces commissions de travail sont constituées sur des thèmes précis et récurrents. Elles sont des lieux de débat, d'échange et de partage de la connaissance. Elles permettent d'associer les acteurs du territoire aux décisions de gestion qui concernent l'Orb et le Libron en faisant émerger leurs points de vue.

- Les membres de la CLE sont membres de droit des commissions de la CLE.
- Ces commissions sont ouvertes à toute personne extérieure.
- Des experts ou des spécialistes pourront être invités à l'initiative du Président ou à la demande approuvée à la majorité des membres de la CLE.
- Ces commissions sont dirigées par le Président ou par le vice-président ou par un membre de la CLE membre de l'un des trois collèges. Le Président désigné, est assisté par le chargé de mission SAGE pour la préparation de l'ordre du jour

des réunions et le fonctionnement du groupe de travail établi. Le Président propose de désigner le ou les rapporteurs des commissions de travail.

- Les groupes de travail sont chargés d'analyser et d'investiguer certains problèmes avant leur examen par la CLE. Ils saisissent le bureau de toute proposition et avis.

- Pour assurer la cohérence avec les SAGE de surface qui concernent l'Orb et le Libron, des commissions inter-SAGE peuvent être instituées à l'initiative du Président de la CLE.

Article 2.5 : L'animation et secrétariat de la CLE

- L'animation de la CLE, et des commissions de travail est assurée par le chargé de mission du SAGE Orb Libron.

- Il a pour missions sous l'autorité du Président de la CLE, la préparation et l'animation des travaux de la CLE, du bureau et des commissions thématiques. Il coordonnera également les réflexions entre les divers partenaires (élus, administrations, usagers), la révision du SAGE en prenant en compte les évolutions des milieux, la réglementation et les stratégies de la CLE. Il assurera aussi le suivi pour le compte de la CLE de l'application des préconisations du SAGE aux projets proposés sur le périmètre.

- Il a également pour missions le secrétariat technique nécessaire à l'organisation dans la préparation et l'animation des travaux de la CLE, des commissions thématiques, la rédaction des documents de séances et des documents élaborés dans le cours du SAGE.

Article 2.6: La structure porteuse

L'EPTB Orb Libron est la structure porteuse du SAGE. Elle a pour missions :

- De mettre à disposition de la CLE un chargé de mission SAGE durant l'élaboration du SAGE et son suivi.
- D'assurer le secrétariat administratif de la CLE : rédaction des courriers, convocations, mailings, procès-verbaux de réunion, proposition de rédaction d'avis technique.
- D'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et analyses nécessaires à l'élaboration du SAGE Orb Libron en lien avec les instances du SAGE, notamment le comité technique.
- D'assurer, après adoption du SAGE, la pérennisation de l'animation, la mise en œuvre, le suivi du SAGE, et son éventuelle révision.
- De la conduite technique, économique, juridique et financière des études et travaux liés à la mise en œuvre du SAGE.
- Elle assure la mise en œuvre et le suivi du SAGE. Elle devra aussi porter sa révision.

Article III : Fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau

3.1 : Périodicité des réunions, organisation.

En phase d'élaboration du SAGE, la Commission locale de l'Eau se réunit à l'initiative de son Président, autant que de besoin. Après l'élaboration du SAGE, la CLE se réunit au moins une fois par an.

Elle est au moins saisie :

- Lors de la définition de la démarche d'élaboration du programme de travail,
 - A chaque étape de ce programme, pour connaître l'avancement des travaux réalisés, des études, des résultats, et pour délibérer sur les documents à valider et les options ou décisions à prendre en rapport avec ces derniers.
 - A la demande d'au moins deux tiers de ses membres sur un sujet précis adressé au Président de la CLE.
- Le Président fixe les dates et ordres du jour des séances. Les convocations et documents sont envoyés au moins 15 jours avant chaque réunion.

- Tout membre de la Commission Locale de l'Eau peut présenter au Président une question, une proposition ou une motion en vue de son inscription à l'ordre du jour. Si l'inscription est demandée par au moins un quart des membres de la CLE, elle est obligatoire.

- Les réunions ne sont pas publiques mais des personnes non-membres, notamment des experts, peuvent y assister en tant qu'observateurs, sur invitation du Président. Ces personnes ne prennent pas part aux débats, aux votes et doivent être tenues à la confidentialité de ces derniers.

- Au début de chaque séance, l'assemblée adopte le procès-verbal de la séance précédente et approuve l'ordre du jour qui lui est proposé. Le résultat des votes est constaté par le Président, assisté par un secrétaire de séance désigné par la CLE.

3.2 Délibérations et modalités de vote.

- La CLE ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification ou la révision du SAGE que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés.

- Si le quorum n'est pas atteint après une première convocation, les délibérations prises par la CLE à la suite d'une deuxième convocation, avec le même ordre du jour, envoyées dans un délai de minimum de huit jours avant la date de réunion, sont valables quelque soit le nombre de membres présents.
- Les délibérations, mentionnées ci-dessus (règles de fonctionnement, adoption, modification ou révision du SAGE) doivent être adoptées à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.

- Les votes ont lieu à minima pour les étapes fondamentales du SAGE : état des lieux, diagnostic, tendances et scénarios, choix de la stratégie, plan d'aménagement et de gestion durable et règlement du SAGE. Dans ce cas les bulletins nuls et blancs ne sont pas pris en compte dans les calculs de majorité.

- Excepté pour l'adoption des étapes clés citées précédemment et qui auront lieu à bulletin secret, le Président pourra proposer un vote à main levée.

- Les délibérations prises par la CLE sont consignées dans un registre établi à cet effet et mis à jour par le chargé de mission SAGE et signé du Président ou du vice-président, après résultat des votes.

3.3 : Bilan d'activités

La Commission Locale de l'Eau, avec l'appui de l'animateur, établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations, sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini pour le SAGE Orb Libron par l'arrêté préfectoral.

Ce rapport est adopté en séance plénière, puis transmis au Préfet Coordonnateur du Bassin Rhône Méditerranée, au Préfet du Département de l'Hérault et au Comité de bassin Rhône Méditerranée.

Article IV : Dispositions particulières pour révision et modification

4.1 : Révision du SAGE

Une modification du SAGE pourra être envisagée :

- si celle-ci n'est pas de nature à modifier les objectifs du SAGE, le Préfet pourra, après avis ou sur proposition de la CLE, prendre un arrêté modifiant le SAGE pour la ou les parties concernées ;
- si celle-ci est de nature à modifier de manière substantielle tout ou partie du SAGE, une révision du SAGE sera engagée en respectant les procédures d'élaboration, de consultation et d'enquête publique d'un SAGE.

4.2 : Modification de la composition de la CLE à la demande du président

Le cas échéant et dans les limites de la définition donnée par l'article R212.30 du code de l'Environnement, la composition de la CLE peut être modifiée dans les formes prévues par sa création, sur demande motivée du Président, approuvée à la majorité des deux tiers par la commission locale de l'eau.

Article V: Portée, approbation et modification des règles de fonctionnement

Pour être approuvées, ces règles de fonctionnement doivent recueillir au moins les deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Toute modification des règles de fonctionnement devra être soumise au Président qui l'examinera en bureau.

Si la demande émane d'au moins un quart des membres de la CLE, la modification doit obligatoirement être mise au vote de la CLE.

Les nouvelles règles sont adoptées aux mêmes conditions que les règles de fonctionnement initiales.



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 19 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Vingt-trois, le 19 janvier.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à Béziers, sous la présidence de Monsieur le Sous Prefet de Béziers.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 20 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
MAX ALLIES	*	ELU	JULIEN MADALE	*	ELU
RENE MORENO	*	ELU	PIERRE POLARD	*	ELU
MYRIAM GAYRAUD	*	ELU	GILLES THERON	*	ELU
MARIE.PIERRE PONS	*	ELU	GWENDOLINE CHAUDOIR	*	ELU
PHILIPPE VIDAL	*	ELU	SERGE CASTAN	*	ELU
SEVERINE SAUR	*	ELU	SOPHIE.NOGUES	*	USAGERS
YVON PELLET	*	ELU	FLORENCE ARDORINO	*	USAGERS
CHRISTOPHE LABORIE	*	ELU	FABRICE BOUTES	*	USAGERS
HARMONIE GONZALEZ	*	ELU	JEAN PASCAL PELAGATTI	*	USAGERS
FRANCIS BARSE	*	ELU	PIERRE CALMELS	*	USAGERS
BERNARD BOSCO	*	ELU	FLORIAN MARTINEZ	*	USAGERS
ROBERT SENAL	*	ELU	MARIE AGNES VALIGNY	*	USAGERS
LUC ZENON	*	ELU	EVELYNE KURUTCHARY	*	USAGERS
DANIEL BALESTER	*	ELU	FRANCOISE SEILER	*	USAGERS
M. PEREZ	*	ELU	JACQUES GUIRAUD	*	USAGERS
GERARD ABELLA	*	ELU	FRANCIS.BOUSQUET	*	USAGERS
PATRICK VIGEANT	*	ELU	KAREN SCHULTER	*	USAGERS
JEAN ARCAS	*	ELU	MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MARIETTE COMBE	*	ELU	JEAN JACQUES THIEBAUT	*	USAGERS
JEAN MARIE LAYE	*	ELU	CHRISTOPHE BELTRAN	*	USAGERS
SERGE PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
DANIEL GALTIER	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
SEBASTIEN VIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
YVON MARTINEZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
HENRI MATHIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'OFB	*	ETAT
GERARD AFFRE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DDETS	*	ETAT
FRANCIS FORTE	*	ELU			
CLAUDE ALLINGRI	*	ELU			

DELIBERATION N°	3
OBJET :	ELECTION DU VICE PRESIDENT

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection du vice-président de la commission locale sur l'eau.

Le Vice-président est élu par et parmi les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Il est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote s'effectue à bulletin secret. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait appel à candidature pour le poste de Vice-président de la CLE. Bernard BOSCO est le seul candidat.

Il est ensuite procédé au vote :

Bernard BOSCO est élu Vice-Président à l'unanimité.

Béziers, le 19 janvier 2023

Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Serge PESCE



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Vingt-trois, le 19 janvier.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à Béziers, sous la présidence de Monsieur le Sous Prefet de Béziers.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 20 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
MAX ALLIES	*	ELU	JULIEN MADALE	*	ELU
RENE MORENO	*	ELU	PIERRE POLARD	*	ELU
MYRIAM GAYRAUD	*	ELU	GILLES THERON	*	ELU
MARIE.PIERRE PONS	*	ELU	GWENDOLINE CHAUDOIR	*	ELU
PHILIPPE VIDAL	*	ELU	SERGE.CASTAN	*	ELU
SEVERINE SAUR	*	ELU	SOPHIE.NOGUES	*	USAGERS
YVON PELLET	*	ELU	FLORENCE ARDORINO	*	USAGERS
CHRISTOPHE LABORIE	*	ELU	FABRICE BOUTES	*	USAGERS
HARMONIE GONZALEZ	*	ELU	JEAN PASCAL PELAGATTI	*	USAGERS
FRANÇIS BARSSE	*	ELU	PIERRE CALMELS	*	USAGERS
BERNARD BOSCH	*	ELU	FLORIAN MARTINEZ	*	USAGERS
ROBERT.SENAL	*	ELU	MARIE AGNES VALIGNY	*	USAGERS
LUC ZENON	*	ELU	EVELYNE KURUTCHARY	*	USAGERS
DANIEL BALESTER	*	ELU	FRANCOISE SEILER	*	USAGERS
M. PEREZ	*	ELU	JACQUES GUIRAUD	*	USAGERS
GERARD ABELLA	*	ELU	FRANCIS.BOUSQUET	*	USAGERS
PATRICK VIGEANT	*	ELU	KAREN SCHULTER	*	USAGERS
JEAN ARCAS	*	ELU	MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MARIETTE COMBE	*	ELU	JEAN JACQUES THIEBAUT	*	USAGERS
JEAN MARIE LAYE	*	ELU	CHRISTOPHE BELTRAN	*	USAGERS
SERGE PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
DANIEL GALTIER	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
SEBASTIEN VIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
YVON MARTINEZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
HENRI MATHIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'OFB	*	ETAT
GERARD AFFRE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DDETS	*	ETAT
FRANÇIS FORTE	*	ELU			
CLAUDE ALLINGRI	*	ELU			

DELIBERATION N°	4
OBJET :	MISE EN PLACE DU BUREAU

Le président rappelle que bureau est constitué de 11 membres titulaires issus des trois collèges de la CLE :

- 6 membres du collège des élus, dont le président et le vice-président, un élu chargé de la commission thématique ressource en eau, un élu chargé de la commission gestion des inondations, un élu chargé de la commission qualité des eaux et un élu chargé de la commission eau et aménagement du territoire ;
- 3 membres du collège des usagers ;
- 2 membres du collège des représentants de l'Etat.

Le président de la CLE assure les fonctions de président du bureau.

La désignation des membres du bureau de chaque collège est définie par le collège correspondant sur la base de candidatures préalables ou spontanées.

La Commission Locale sur l'Eau met en place, à l'unanimité, le bureau de la CLE :

- Monsieur Serge PESCE, président**
- Monsieur Bernard BOSCH, Vice-Président**
- Monsieur Gérard ABELLA, commission ressource en eau**
- Monsieur Julien MADALE, commission gestion des inondations**
- Monsieur DANIEL BALESTER, commission qualité des eaux**
- Monsieur Francis BARSSE, commission eau et aménagement du territoire**
- Monsieur Michel LATORRE, représentant le groupement du Faubourg**
- Monsieur Jacques GUIRAUD, représentant l'ASA de portiragnes**
- Madame Sophie NOGUES, représentant Chambre d'Agriculture L'Agence de l'Eau**
- La DDTM.**

Béziers, le 19 janvier 2023
Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Serge PESCE



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 19 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Vingt-trois, le 19 janvier.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à Béziers, sous la présidence de Monsieur le Sous Prefet de Béziers.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 20 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
MAX ALLIES	*	ELU	JULIEN MADALE	*	ELU
RENE MORENO	*	ELU	PIERRE POLARD	*	ELU
MYRIAM GAYRAUD	*	ELU	GILLES THERON	*	ELU
MARIE.PIERRE PONS	*	ELU	GWENDOLINE CHAUDOIR	*	ELU
PHILIPPE VIDAL	*	ELU	SERGE CASTAN	*	ELU
SEVERINE SAUR	*	ELU	SOPHIE.NOGUES	*	USAGERS
YVON PELLET	*	ELU	FLORENCE ARDORINO	*	USAGERS
CHRISTOPHE LABORIE	*	ELU	FABRICE BOUTES	*	USAGERS
HARMONIE GONZALEZ	*	ELU	JEAN PASCAL PELAGATTI	*	USAGERS
FRANCIS BARSSE	*	ELU	PIERRE CALMELS	*	USAGERS
BERNARD BOSCH	*	ELU	FLORIAN MARTINEZ	*	USAGERS
ROBERT.SENAL	*	ELU	MARIE AGNES VALIGNY	*	USAGERS
LUC ZENON	*	ELU	EVELYNE KURUTCHARY	*	USAGERS
DANIEL BALESTER	*	ELU	FRANCOISE SEILER	*	USAGERS
M. PEREZ	*	ELU	JACQUES GUIRAUD	*	USAGERS
GERARD ABELLA	*	ELU	FRANCIS BOUSQUET	*	USAGERS
PATRICK VIGEANT	*	ELU	KAREN SCHULTER	*	USAGERS
JEAN ARCAS	*	ELU	MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MARIETTE COMBE	*	ELU	JEAN JACQUES THIEBAUT	*	USAGERS
JEAN MARIE LAYE	*	ELU	CHRISTOPHE BELTRAN	*	USAGERS
SERGE PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
DANIEL GALTIER	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
SEBASTIEN VIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
YVON MARTINEZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
HENRI MATHIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'OFB	*	ETAT
GERARD AFFRE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DDETS	*	ETAT
FRANCIS FORTE	*	ELU			
CLAUDE ALLINGRI	*	ELU			

DELIBERATION N°	5
OBJET :	CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022 : BILAN ET PROPOSITION DE VALIDATION DE L'AVENANT DU CONTRAT POUR LA PERIODE 2023-2024

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron a validé le contrat de rivière Orb Libron signé entre l'EPTB Orb Libron, le Département, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau sur la période 2020-2022.

Ce contrat a permis la réalisation de nombreuses opérations et de mobiliser 9.1 Millions d'€ sur notre territoire.

Dans une première partie, la présentation annexée à la présente délibération, présente le bilan 2020-2022 du contrat. La seconde partie propose un programme d'action complémentaire sur la période 2023-2024, à proposer à nos partenaires.

La Commission Locale sur l'Eau prend connaissance de l'avis de la MISEN sur le document proposé (avis annexé à la présente délibération).

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Prend acte du bilan du contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 ;
- Valide la proposition de programme complémentaire sur la période 2023-2024 ;
- Autoriser le président à engager, avec la présidente de l'EPTB Orb Libron, toutes les discussions avec les partenaires financiers afin de finaliser le nouveau partenariat 2023-2024.

Béziers, le 19 janvier 2023
Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Serge PESCE



Elaboration de la Phase 2 du contrat de rivière Orb & Libron

CLE du 19 Janvier 2023



Contenu

- Synthèse du bilan de la Première phase du Contrat de Rivière 4 Orb et Libron (2020-2022)
- Cadre d'élaboration (XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau)
- Planning d'élaboration
- Programme d'actions



Synthèse du bilan de la 1ere Phase 2020-2022 du CR 4 Orb Libron



3

Phase 1 du contrat de rivière (2020-2022) : principales conclusions du bilan

Le Contrat de Rivière Orb-Libron 4 - 2020-2022 :

54 opérations pour ~14 M€

2020	2021	2022
3 564 680 €	9 093 700 €	1 487 333 €

La stratégie retenue

- Accompagner le besoin d'amélioration de la connaissance lié aux évolutions de la maîtrise d'ouvrage (assainissement, AEP)
- Résoudre les difficultés identifiées de longue date et notamment celles inscrites au PDM (quantitatif, hydromorphologie)
- Encourager/poursuivre les actions novatrices et pilotes (toxiques, gestion du temps de pluie, phytosanitaires, adaptation au changement climatique)
- Poursuivre l'accompagnement du territoire par des animations dédiées



CONTRAT DE RIVIERE 2020-2024
ORB & LIBRON
DOCUMENT CONTRACTUEL 2020-2022



Orb & Libron

4

Phase 1 du contrat de rivière (2020-2022) : principales conclusions du bilan

- Un **bilan globalement positif** avec :
 - une bonne prise en compte des enjeux du territoire,
 - un bon taux de réalisation (variable suivant les volets),
 - malgré les difficultés liées à la crise sanitaire

- Un engagement de **9,4 M d'€ soit 66%** du montant programmé sur 2020-2022.

Ce résultat est notamment lié à la non réalisation d'actions portées par des maîtres d'ouvrages privés du volet continuité et estimées à 4 M d'€ (hors continuité le taux d'engagement atteint 93%)

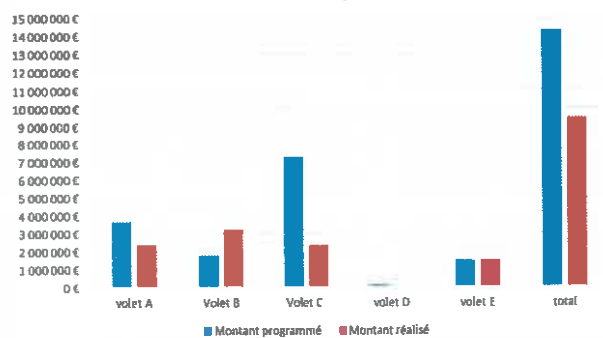
- En nombre d'actions, **83 % des actions programmées ont été engagées** et plus de la moitié d'entre elles sont terminées.



5

Phase 1 du contrat de rivière (2020-2022) : principales conclusions du bilan

Bilan du contrat par volet



5 volets :

- A - Préservation de la qualité des eaux
 - B- Gestion quantitative de la ressource en eau
 - C- Préservation des cours d'eau et des milieux
 - D- Adaptation au changement climatique
 - E- Animation / mise en œuvre opérationnelle
-
- Pour autant des retards dans la réalisation des actions prévues en phase 1 et nécessaires à la définition de la phase 2 (schémas directeurs en particulier)
 - Certaines **thématiques restent à engager/poursuivre** (hydromorphologie, rendements AEP, ...)

Le SDAGE 2022-2027 et le SAGE

► Principaux enjeux identifiés pour le territoire :

- ▶ Nécessité d'actions de **résorption du déséquilibre quantitatif** (partage de l'eau, économies, débits réservés...)
- ▶ Nécessité de mesures de **lutte contre les pollutions par les pesticides** (par rapport à l'eau potable)
- ▶ Maintien / amélioration des performances des systèmes de **collecte et traitement des eaux usées**
- ▶ Restauration de la **dynamique fluviale**, du **transport solide**, de la **continuité biologique**
- ▶ Préservation / restauration des **zones humides**

7

Les enjeux / orientations prioritaires pour le territoire : dans la continuité de la phase 1 du contrat

► Préservation de la qualité des eaux

- **Pesticides** : Poursuite des actions engagées sur les captages prioritaires, s'inscrivant dans un temps long pour en mesurer les bénéfices, et intégration des deux nouveaux captages prioritaires.
 - **Assainissement** : quelques points noirs identifiés, mais surtout gestion du temps de pluie, pollutions toxiques...
- **Gestion quantitative de la ressource en eau** ⇒ Mise en œuvre du PGRE
- **Eau brute** : finalisation des actions d'optimisation des prélèvements des béals
 - **Eau potable** : amélioration des rendements de réseaux
 - **Amélioration de la connaissance** (karst).

8

Les enjeux / orientations prioritaires pour le territoire : dans la continuité de la phase 1 du contrat

Préservation des cours d'eau et des milieux

- ⇒ **Hydromorphologie, zones humides** : mise en œuvre des opérations concrètes (plan de gestion du delta, programme Libron...)
- ⇒ **Continuité** : poursuite de l'acquisition de connaissance et équipement du tronçon aval de l'Orb (continuité piscicole et transport sédimentaire)
- ⇒ **Gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes** : mise en œuvre des premières actions du plan de gestion stratégique (en cours)

- ⇒ **Adaptation au changement climatique**: réflexions prospectives et premières actions à engager

9



Cadre d'élaboration du Contrat de Rivière (XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau) - Rappel

10

11^{ème} programme « Sauvons l'eau » (2019-2024)

- ▶ Les **grands enjeux** : qualité / quantité de la ressource, biodiversité, changement climatique, soutien aux territoires ruraux
- ▶ Une **réduction de volume financier global d'aide (-13%)**
- ▶ **Principes de contractualisation** (contractualisation non systématique / non obligatoire pour subventions) :
 - ▶ Contrats avec engagements financiers / accords-cadres de partenariat
 - ▶ Plus-value nécessaire : « **gagnant – gagnant** »
 - ▶ Engagement sur des périodes plus courtes (**3 ans maximum**)
- ▶ Contrats de milieux recentrés sur **4 orientations** du 11^{ème} Programme :
 - ▶ SDAGE-PDM,
 - ▶ adaptation au changement climatique,
 - ▶ gestion durable,
 - ▶ reconquête de la biodiversité et restauration du milieu marin.

11

Les contrats de milieu au 11^{ème} programme « Sauvons l'eau »

- ▶ **Objectifs et plus-values de la contractualisation**
 - ▶ Mise en œuvre du **nouveau SDAGE /PDM associé** (opérations structurantes nécessaires à l'atteinte du BE des masses d'eau)
 - ▶ Mise en œuvre opérationnelle du **SAGE Orb-Libron**
 - ▶ Mise en œuvre des **objectifs prioritaires du 11^{ème} programme**
 - ▶ Une **lisibilité réciproque** sur plusieurs années (planification et programmation financière)
 - ▶ Faire émerger la **MO** nécessaire à la réalisation des actions
 - ▶ Obtenir des **garanties d'accompagnement financier**
 - ▶ Approche **bassin versant** avec **instances de concertation** (élaboration, suivi, évaluation)

Particularités de la Phase 2 du Contrat et de son programme d'actions

► Une phase opérationnelle très courte...

- Validation le 6 Avril 2023
- Contrainte de fin de programmation : demandes d'aides avant le 30/06/2024 pour conserver la garantie du contrat

► Un contrat recentré sur des actions prêtes

► Un contrat qui ne peut intégrer des actions pourtant stratégiques pour le territoire :

Actions d'économies d'eau issues des Schémas Directeurs d'Eau Potable: pas encore définies, mais qui pourront être financées au fil de l'eau.

► Un contrat signé par tous les Maîtres d'ouvrages



13



Calendrier d'élaboration



14

Le calendrier de l'élaboration

Définition de la feuille de route	Septembre 2022
Analyse des besoins par EPTB Elaboration Echanges avec les partenaires Mobilisation de la CLE	Septembre – Décembre 2022
Validation Comité Technique	5 janvier 2023
Validation MISEN	16 Janvier 2023
Validation Comité de Rivière (CLE)	19 janvier 2023
Envoi contrat pour CDA	Avant le 23 Janvier 2023
Validation CDA	6 Avril 2023

Le projet de programme d'actions

- **Croisement des informations disponibles (PDM, bilan de la Phase 1, opérations programmées antérieurement...)**
- **Rencontres des principaux maîtres d'ouvrage (petit cycle et grand cycle)**
- **Echanges avec l'Agence de l'Eau**
 - **Préservation de la qualité des eaux**
 - **Gestion quantitative de la ressource en eau**
 - **Préservation des cours d'eau et des milieux**
 - **Adaptation au changement climatique**
 - **Animation / mise en œuvre opérationnelle**

Le projet de programme d'actions

► La stratégie retenue (continuité avec la phase 1)

- **Accompagner le besoin d'amélioration de la connaissance lié aux évolutions de la maîtrise d'ouvrage** (assainissement, AEP)
- **Résoudre les difficultés identifiées de longue date et notamment celles inscrites au PDM** (quantitatif, hydromorphologie)
- **Encourager/poursuivre les actions novatrices et pilotes** (toxiques, gestion du temps de pluie, phytosanitaires, adaptation au changement climatique)
- **Poursuivre l'accompagnement du territoire par des animations dédiées**

Le projet de programme d'actions

Volet	Sous Volet	Nombre de fiches d'actions
A - Préservation de la qualité	Assainissement et Gestion du temps de pluie	2
	Pollutions par les phytosanitaires	3
	Pollutions par les toxiques	1
B - Gestion quantitative	Gestion de l'Eau Potable	1
	Gestion de l'Eau Brute	1
	Amélioration de la connaissance	1
C - Préservation et restauration des Milieux	Continuité écologique	1
	Gestion de la ripisylve	2
	Restauration morphologique des cours d'eau	3
	Zones humides	1
D - Contribution à l'adaptation au Changement Climatique		2
E - Animation du contrat de rivière		1
	Total	19

Volet A

Orientation prioritaire	Opération	EPIC de rattachement	Motif d'ouvrage	Type d'ouvrage	Coût à HT	Année	N° de la mesure
Assainissement et gestion du temps de pluie	Réhabilitation réseaux EU traversée Laurens Tranche 2	CCAM	SI Mare et Libron	travaux	pm	2023	A1
	Réhabilitation de réseau - Cazouls-lès-Béziers	CCLD	SIVOM Orb et Vernazobres	travaux	800 000 €	2024	
	Résorption des rejets Individuels diffus sur l'îlot Port Neuf à Béziers	CABM	CABM	travaux	600 000 €	2023	
	Réalisation des ouvrages prioritaires de gestion du temps de pluie (bassin d'orage en amont de la station d'épuration de Béziers)	CABM	CABM	travaux	36 000 000 €	2024	A2
	Etude de faisabilité d'opérations de désimperméabilisation sur des secteurs prioritaires (réseaux unitaires raccordés à la STEP de Béziers)	CABM	CABM	étude	50 000 €	2023	
Phytosanitaires	Délimitation des aires d'alimentation du captage prioritaire Creissan	CCSH	Creissan	étude	70 000 €	2023	A3
	Délimitation des aires d'alimentation du captage prioritaire Perdigulier	CCLD, CCSI	SIVOM Ensérune	étude	70 000 €	2023	
	Bouchage des piézomètres ou forages non utilisés sur l'AAC du Libron et les zones de sauvegarde de la nappe alluviale de l'Orb	CABM	CABM	travaux	120 000 €	2023	A4
	Mise en place d'un traitement des pesticides sur les communes de Pulmisson-Puisélicon	CCAM	CCAM	travaux	4 240 000 €	2023	A5
Toxiques	Mise en œuvre du plan d'actions rejets Industriels et toxiques	CABM	CABM - acteurs économiques	étude et travaux	250 000 €	2023-2024	A6

Volet B

Orientation prioritaire	Opération	EPIC de rattachement	Motif d'ouvrage	Type d'ouvrage	Coût à HT	Année	N° de la mesure
Eau Potable	Mise en œuvre des schémas directeurs en cours (cf PGRI 5,6 M d'€)	tous		travaux	pm	2023-2024	B7
	Pose de compteurs de sectorisation et généralisation de la télésurveillance - Le Bouquet, Lunas	CCGO	SI d'assainissement et d'eau de l'Orb et du Graveyron	travaux	160 000 €	2024	
Eau Brute	PGRE - Travaux béals du Jaur (béal de Courmou)	CCMC	Béal de Courmou	travaux	30 000 €	2023	B8
	PGRE - Travaux béals du Jaur (béal de la SCI Chalton)	CCMC	SCI Chalton	travaux	20 000 €	2023	
	PGRE - Travaux béals du Jaur	CCMC	SCI nouveau Martinet	travaux	20 000 €	2023	
	PGRE - Travaux béals du Jaur	CCMC	M MASSART	travaux	40 000 €	2023	
	PGRE - Travaux béals du Vernazobre (béal de la mairie)	CCSH	ASA Illouze Vernazobres	travaux	15 000 €	2023	
	PGRE - Travaux béals du Vernazobre - Mise en pression du réseau gravitaire	CCSH	Particulier La Dournie	travaux	85 000 €	2024	
Amélioration de la Connaissance	Etude sur le lien fonctionnel entre karst et eaux superficielles forage de Commeyras	CCSH	EPTB OL	étude	100 000 €	2024	B9
	Etude sur le lien fonctionnel entre karst et eaux superficielles forage de Lacans	CCAM	EPTB OL	étude	100 000 €	2024	

Volet C

Opérations prioritaires	Opérations	ETRI en tête de liste	Motif d'usage	Financement	Coût € HT	Année	N° Révis. action
Continuité - Evaluation de l'efficacité des ouvrages assurant la continuité écologique sur l'Orb aval et moyen	Analyse de l'évolution du profil en long (du pont Gaston Doumergue à Bézières)	CABM, CCLD, CCAM	EPTB OL	étude	50 000 €	2023	C10
	Analyse de l'attractivité des passes à poissons du moulin de St Pierre et Pont Rouge et préconisations	CABM	OFB	étude	pm	2023	
	Topographie complémentaire sur les 5 passes à poissons	CABM, CCLD, CCAM	EPTB O L	étude	10 000 €	2023	
	Mise en œuvre de 2 dispositifs de comptage des espèces migratrices (Saint Pierre et Pont Rouge)	CABM	EPTB O L	travaux	140 000 €	2024	
Gestion de la végétation des berges (Gemap) Item 2 délégué	Plan pluriannuel d'entretien des berges CCAM	CCAM	EPTB O L	travaux	154 000 €	2023-2024	C11
	Plan pluriannuel d'entretien des berges CCLD	CCLD	EPTB O L	travaux	60 000 €	2023-2024	
	Plan pluriannuel d'entretien des berges CCGO	CCGO	CCGO	travaux	600 000 €	2023-2024	
	Plan pluriannuel d'entretien des berges CAHM	CAHM	CAHM	travaux	60 000 €	2023-2024	
	Plan pluriannuel d'entretien des berges COMC	COMC	COMC	travaux	230 000 €	2023-2024	
	Plan pluriannuel d'entretien des berges Lirou, Verzahobry, Orb	CCSH	EPTB O L	travaux	140 000 €	2023-2024	
	Plan pluriannuel d'entretien des berges de l'Orb	CABM	EPTB O L	travaux	300 000 €	2023-2024	
Mise en œuvre du plan d'actions stratégique de gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes - communication	Mise en œuvre du plan d'actions stratégique de gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes - lutte contre le Beron	tous	EPTB OL	étude	30 000 €	2023	C12
	Mise en œuvre du plan d'actions stratégique de gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes - Limitation des déplacements des populations d'écrevisses exotiques sur les secteurs favorables aux populations d'écrevisses à pattes blanches	CCGO et CCML	CCGO ou EPTB OL	travaux	40 000 €	2023-2024	
	Mise en œuvre du plan d'actions stratégique de gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes - Opération renouée	CCGO et CCML	EPTB OL	travaux	12 000 €	2023	
Compléments au plan d'actions stratégique de gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes - Inventaire de la population de Citésud step Cazadarnes et moyennement validé	Mise en œuvre du plan d'actions stratégique de gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes - Opération renouée	CCGO	CCGO	travaux	20 000 €	2023-2024	C13
	Compléments au plan d'actions stratégique de gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes - Inventaire de la population de Citésud step Cazadarnes et moyennement validé	Sud Hérault	EPTB O L	étude	14 950 €	2023	

Volet C

Opérations prioritaires	Opérations	ETRI en tête de liste	Motif d'usage	Financement	Coût € HT	Année	N° Révis. action
Morphologie	Restauration morphologique Libron - Tranche 1	CCAM	CCAM ou EPTB OL	travaux	100 000 €	2024	C13
	Restauration morphologique Libron - Tranche 1	CAHM	CAHM ou EPTB OL	travaux	65 000 €	2024	
	Restauration morphologique Libron - Tranche 1	CABM	CABM ou EPTB OL	travaux	181 367 €	2024	
	Travaux suite étude morpho Orb - secteur du Poujol sur Orb OB4 - Réduire les contraintes hydrauliques qui menacent les enjeux sur le secteur du Poujol	CCGO	CCGO ou EPTB OL	travaux	200 000 €	2024	C14
	Accompagnement / Mise en œuvre étude espace de bon fonctionnement Orb et Libron	tous	EPTB O L	étude	30 000 €	2023	C15
Zones humides - Mise en œuvre plan de gestion du Delta	Campagne d'entretien des fossés structurants tranche 1 - Sérignan	CABM	ASA Sérignan	travaux	85 000	2023	C16
	Campagne d'entretien des fossés structurants tranche 1 - Portiragnes	CAHM	ASA Portiragnes	travaux	85 000	2023	
	Amélioration du ressuyage de la zone des Orpètilères Hautes	CABM	CABM	travaux	145 000 €	2024	
	Réhabilitation de la station de pompage des Drilles - avant-projet	CABM	ASA Sérignan	étude	30 000 €	2024	

Volet D

Orientation prioritaire	Opération	SPCI de référence	Maître d'ouvrage	Typologie	Coût € HT	Année	N° Subvention
Adaptation au changement climatique	Etude prospective permettant l'anticipation au changement climatique	tous	EPTB OL	étude	300 000 €	2024	D17
	Travaux de désimperméabilisation de l'école primaire et maternelle à Portiragnes	CAHM	Portiragnes	travaux	237 272 €	2024	D18
	Travaux de désimperméabilisation du parking du 14 juillet à Portiragnes (dont étude préalable)	CAHM	Portiragnes	travaux	200 000 €	2024	
	Mise en œuvre plan de gestion du Delta - réflexion sur l'adaptation des activités à la salinisation du secteur du delta de l'Orb	CABM CAHM	EPTB OL	étude	50 000 €	2024	C16

Volet E

Sous Volet	Opération	SPCI de référence	Maître d'ouvrage	Coût € HT	Année	N° Subvention
Animation	Animation restauration hydromorphologique et entretien des berges (1 ETP)	tous	EPTB O L	104 000 €	2023-2024	E19
	Animation PGRI volet Eau brute + suivi des étages (1 ETP)	tous	EPTB O L	82 000 €	2023-2024	
	Animation PGRI Volet AEP (1/2 ETP)	tous	EPTB O L	40 000 €	2023-2024	
	Animation SAGE, inter SAGE, lien avec l'urbanisme (1 ETP)	tous	EPTB O L	182 000 €	2023-2024	
	Pilotage contrat de rivière et animation programme d'action (1 ETP)	tous	EPTB O L	130 000 €	2023-2024	
	Animation agro-environnementale en lien avec captages prioritaires (1 ETP)	tous	EPTB O L	108 000 €	2023-2024	
	Animation zones humides, restauration hydromorphologique et continuité	tous	EPTB O L	108 000 €	2023-2024	
	Animation opération collective pollutions toxiques dispersées	CABM	CABM	70 609 €	2023-2024	
	Animation Captages prioritaires Libron et Murviel (1 ETP)	CCAM CABM	EPTB O L	76 000 €	2023-2024	
	Animation Captages prioritaires Puisserguier (1/2 ETP)	CCSH	Puisserguier	70 000 €	2023-2024	

Synthèse

- Un programme riche de 55 actions pour un montant de l'ordre de 47 M € (11M€ hors opération temps de pluie CABM)

2023	2024
7 049 559 €	4 277 639 € 40 277 639 € avec opération CABM

	Volet A	Volet B	Volet C	Volet D	Volet E	Total
Montant programmé	42 200 000 €	570 000 €	2 842 317 €	737 272 €	970 609 €	47 320 198 €
Participation maximum 2023-2024						
Agence de l'Eau	13 082 000 €	367 000 €	1 076 959 €	551 090 €	709 310 €	15 786 359 €
CD 34	1 076 000 €	74 000 €	523 473 €	15 000 €		1 688 473 €
CD34 - participation statutaire EPTB OL		24 000 €	51 390 €	24 000 €	69 536 €	168 926 €
Région Occitanie	12 500 €	13 500 €	437 573 €	30 000 €	8 200 €	501 773 €
Maîtres d'ouvrage	28 029 500 €	91 500 €	752 922 €	117 182 €	183 563 €	29 174 667 €

Les participations financières indiquées dans le tableau sont en cours de validation par les différentes instances.

Synthèse

- Un programme ambitieux malgré une durée courte (<2ans)
- Des réponses aux problématiques identifiées par le PDM
- Des actions emblématiques (morphologie du Libron, gestion du temps de pluie, plan de gestion du delta de l'Orb) que le contrat permet de mettre en œuvre
- Des actions novatrices et pilotes (gestion des espèces exotiques, adaptation au changement climatique) issues de la première phase du contrat
- La poursuite des animations thématiques garantes de l'efficacité du contrat.

Synthèse

Thèmes à aborder par le contrat	Contrat concerné	Thème traité	Niveau d'ambition 😊 😐 😞	Commentaires
Déséquilibre quantitatif	Oui	Oui	😊	Le contrat met en œuvre le PGRI sur le volet eau brute Le contrat permet d'alimenter le PGRI via 3 études prospectives sur la disponibilité de la ressource (Carte et changement climatique)
			😞	Le retard pris sur la définition des travaux d'économie d'eau nécessaires au retour à l'équilibre les empêche de figurer au contrat autrement que pour mémoire. Ils seront néanmoins réalisés en parallèle du contrat.
Ressources stratégiques pour l'eau potable	Non	Oui	😊	Le SAGE a identifié la nappe alluviale de l'Orb (FRD0316) comme ressource stratégique (zones de sauvegarde identifiées) : ses préconisations quant à l'aménagement du territoire assurent sa préservation. Politique de bouchage des forages et piézomètres installés en zone de sauvegarde
Captages dont captages prioritaires Pesticides	Oui	Oui	😊	L'inscription autour des captages prioritaires poursuivie dans le cadre du contrat et la prise en compte des deux nouveaux captages prioritaires permettront au contrat de poursuivre la dynamique en place sur cette thématique
Continuité biologique et transit sédimentaire	Oui	partiellement	😊	La phase 1 du contrat n'a pas permis la réalisation des travaux sur le dernier ouvrage non équipé de l'Orb moyen en Liste 2. L'évaluation des aménagements de continuité en place sur l'Orb aval sera réalisée (aspects piscicole et sédimentaire)
Dégradation morphologique	Oui	partiellement	😊	Thématique émergente pour le territoire, le contrat identifie l'engagement des premières réalisations sur le bassin versant du Libron et l'Orb amont comme prioritaires En parallèle le travail d'appropriation de l'EBF permettra de faciliter à l'avenir l'émergence de travaux complémentaires
Menace sur le maintien de la biodiversité	Oui	Indéterminé	😊	Via les actions d'entretien de la végétation des berges, la gestion des espèces exotiques envahissantes, le plan de gestion du Delta de l'Orb

Synthèse

Thèmes à aborder par le contrat	Contrat concerné	Thème traité	Niveau d'ambition 😊 😐 😞	Commentaires
Zones humides	Oui	partiellement	😊	Le Plan de gestion du Delta de l'Orb validé en 2021 a permis de définir un plan d'action sur 6 ans, le contrat permet d'en financer les premières actions, majoritairement des travaux.
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Oui	Oui	😊	Le contrat prévoit la réalisation de travaux prioritaires (identifiés PAOT).
Pollution agricole : azote, phosphore et métaux organiques	Non			
Substances dangereuses hors pesticides	Oui	Oui	😊	Poursuite du travail mené par la CABM sur la masse d'eau concernée (Orb aval)
Inondations	Oui	Non		Thématique intégralement prise en charge par le PAPI
Intégration de l'eau dans l'aménagement du territoire et non dégradation	Non		😊	Animation EPTB pour la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans l'aménagement du territoire et appropriation de l'EBF
Cohérence entre restauration des milieux aquatiques et prévention des inondations, y compris compétence GEMAPI	Non		😊	EPTB porteur des différentes démarches Inondation, gestion des milieux et partie prenante de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
Concertation/gouvernance	Oui	Oui	😊	SAGE adopté en 2018 : concertation et gouvernance assurées par la CLE, comité de rivière, commission Ressource du SAGE



**Elaboration de la Phase 2
du contrat de rivière
Orb & Libron**

Merci de votre attention



Affaire suivie par : Emilie PAULET
Téléphone : 04 34 46 62 31
Mél : emille.paulet@herault.gouv.fr

Montpellier, le 17 JAN. 2023

Avis de la MISEN « eau » sur le contrat de rivière 2020-2024 Orb-Libron

Phase 2 document contractuel 2023-2024 version 13 janvier 2023

Séance MISEN du 16 janvier 2023

Présents	Emmanuel Ricodeau (OFB), Corinne Figueras (DDTM34), Laurent Baccou (DDTM34), Pascale Fiévet (DDTM34), Emilie Paulet (DDTM34), Anne Courseille (Agence de l'eau), Corinne Dubois (ARS), Pierre Vinches (DREAL/DE), Florian Varrieras (DREAL/UID30-34), Aurélie Bravin (DRAAF)
Excusés	

1. Rappel du contexte

Il s'agit de la seconde phase du quatrième contrat de rivière du bassin versant Orb-Libron, établi sur la période 2020-2024 et porté par l'EPTB Orb-Libron. La phase 1 a été examinée en MISEN du 18 septembre 2019. La période couverte ici est 2023-2024 (financement et engagement des opérations).

Il concerne le petit cycle et le grand cycle de l'eau et a pour ambition de contribuer à :

- atteindre les objectifs du SDAGE et du PDM,
- mettre en œuvre les objectifs du SAGE Orb Libron,
- constituer le programme opérationnel du SAGE et du PGRE,
- accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs compétences des petit et grand cycles de l'eau (eau potable, assainissement, GeMAPI).

Il comprend 5 volets :

- volet A - préservation et amélioration de la qualité des eaux,
- volet B - gestion quantitative,
- volet C - gestion des milieux,
- volet D - contribution à l'adaptation au changement climatique,
- volet E - animation.

2. Document transmis

Les éléments transmis sont le contrat (comprenant le diagnostic, le bilan de la phase 1, la stratégie et la partie contractuelle), le tableau de programmation financière et les fiches actions (version du 13 janvier 2023) relevant :

- du volet A « Préservation et amélioration de la qualité des eaux » (6 fiches),
- du volet B « Gestion quantitative » (3 fiches),
- du volet C « Gestion des milieux » (7 fiches),
- du volet D « Adaptation au changement climatique » (2 fiches),
- du volet E « Animation » (1 fiche).

Les participations financières indiquées sont en cours de validation.

Le projet de contrat sera présenté en CLE pour validation le jour de son installation le 19 janvier 2023.

3. Avis

L'avis de la MISEN s'appuie sur une présentation faite en séance le 16 janvier 2023 par l'agence de l'eau à partir des éléments communiqués par l'EPTB Orb-Libron à l'issue du comité technique du 6 janvier et des éléments complémentaires transmis jusqu'au 13 janvier.

Les observations et recommandations formulées portent, au regard des actions inscrites dans la phase 2 couvrant la période 2023-2024, sur le contenu du contrat, sa cohérence et son adéquation avec les objectifs du SDAGE 2022-2027 et du SAGE. Elles sont à intégrer au contrat qui sera présenté à la CLE.

Avant les étapes de validation par les maîtres d'ouvrage et la CLE, il est proposé un avis de la MISEN sur le projet de seconde phase du contrat de rivière Orb-Libron 2020-2024, sous réserve de la prise en compte de ses observations et recommandations par la CLE du 19 janvier prochain chargée de valider le projet.

Bilan de la phase 1 du contrat – programmation 2020-2022

La MISEN prend note du bilan satisfaisant de réalisation du contrat sur sa 1ère phase (82 % des actions réalisées ou engagées, correspondant à 62 % du montant prévisionnel du programme). Elle note toutefois de fortes disparités entre les différents volets, avec des niveaux d'engagement financier faibles pour ceux consacrés aux milieux aquatiques et au changement climatique (respectivement de 32 et 21 %, trois actions coûteuses dans le domaine de la continuité n'ayant pas été réalisées, représentant 27 % du montant global de la phase).

Elle note les avancées obtenues dans le domaine de la connaissance des systèmes d'assainissement et d'eau potable, indispensable à la définition des programmes de travaux dans le cadre (ou en vue) de la prise de compétences par les EPCI ou syndicats. Un certain nombre de ces schémas directeurs, bien qu'aïdés, ne sont cependant pas encore lancés (CC du Grand Orb) et aucun d'entre eux n'est achevé à ce jour, retardant par là-même l'engagement de travaux, particulièrement dommageable dans le domaine des économies d'eau.

L'optimisation des prélèvements par les béals (eau brute) a atteint les objectifs de la phase 1 sur l'Orb et le Vernazobres, elle n'a été que partiellement réalisée sur le Jaur.

Dans le domaine de la préservation-restauration des milieux, de nombreuses actions à enjeu SDAGE/PDM n'ont pas été conduites : 4 actions relatives à la continuité, les opérations de restauration morphologique (travaux du Libron et du méandre de Savignac, étude d'un projet pour le Lirou), l'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides. En revanche, la MISEN note avec intérêt les avancées du territoire en matière d'études (Espace de Bon Fonctionnement et plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes en cours, étude de restauration dans le secteur du Poujol sur Orb (aidée mais à lancer par la CC du Grand Orb).

Le volet « adaptation au changement climatique » a été réalisé en partie (CABM), sans recours aux financements prévus.

Les animations inscrites au contrat (10 missions, portées principalement par l'EPTB mais aussi par la CABM et la commune de Puisserguier), indispensables à la mobilisation des acteurs et à la mise en œuvre des projets, ont été assurées comme prévu.

Phase 2 du contrat – programmation 2023-2024

La MISEN souligne la qualité du travail effectué par la rédactrice du contrat et la mobilisation des partenaires dans un délai contraint. Elle note la prise en compte de la demande formulée par la MISEN sur la 1ère phase relative à une analyse plus détaillée du contrat au regard du PDM du SDAGE.

La MISEN note, dans ce projet de 2nde phase de contrat, la bonne prise en compte d'enjeux majeurs du territoire mais souligne certains points de vigilance.

Pour plus de lisibilité, l'analyse est présentée pour chaque volet du contrat.

1. Volet Qualité

Les actions inscrites permettent de répondre à un certain nombre d'enjeux identifiés par le PDM :

- pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances / pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides) : poursuite de l'action collective de la CABM sur la masse d'eau Orb aval,
- pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances / réhabilitation de réseau / réseaux par temps de pluie : tranche 2 des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Laurens (pm), travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Cazouls-lès-Béziers sur le Rhonel, résorption des rejets diffus de l'îlot Port Neuf à Béziers et bassin d'orage en amont de la STEP de Béziers (opération majeure du contrat, anticipée par le MO au cours de la phase 1). Sur cette opération, la MISEN appelle l'attention sur la nécessité d'anticiper les procédures réglementaires dans un calendrier contraint,
- pollution diffuses par les pesticides : poursuite de la mise en œuvre des plans d'actions des captages prioritaires et engagement de la démarche pour les 2 nouveaux captages prioritaires (délimitation des AAC), bénéficiant de l'animation prévue au Contrat de Rivière.
- La réalisation ou finalisation des nombreux schémas directeurs d'assainissement du territoire est attendue pour aller plus loin sur ce thème.

2. Volet Gestion quantitative

La MISEN note avec intérêt la poursuite des travaux d'économies d'eau sur les prélèvements d'eau brute (béals), issus du PGRE, qui contribuent de façon notable au rétablissement de l'équilibre quantitatif et répondent aux attentes du PDM (et du PAOT).

Conformément à l'avis émis par la MISEN le 25 mars 2022 dans le cadre de la prolongation du plan d'action du PGRE, la nécessité d'équiper les béals à l'occasion des travaux pour la vérification du respect du débit réservé, et le respect des prescriptions nationales de l'arrêté ministériel du 11/09/2003 est réaffirmée.

Dans le domaine de l'AEP, la MISEN :

- note l'effort d'animation mis en place par l'EPTB dès 2020 pour répondre à l'enjeu de mobilisation des acteurs du territoire sur la thématique,
- regrette l'absence de travaux d'économies d'eau sur les réseaux (et ce depuis 2020), liée

au retard pris dans la réalisation des schémas directeurs (financés en phase 1 ou en parallèle et pas tous démarrés), alors même que la résorption du déséquilibre quantitatif est un enjeu majeur du territoire (identifié par le SDAGE et le SAGE et traduit par le PGRE),

- demande donc à l'EPTB de renforcer son investissement d'animation auprès des collectivités (suivi des études, gestion de projet territorial) afin de les mobiliser au plus vite et de faire émerger les projets de travaux.

En matière de connaissance, la MISEN note avec intérêt le portage par l'EPTB des 2 études sur le lien fonctionnel entre les karsts (masses d'eau FRDG 411 et 409) et les eaux superficielles, qui permettront d'améliorer les connaissances du fonctionnement hydrogéologique pour, notamment, mieux positionner la substitution dans la stratégie du PGRE et alimenter la réflexion en vue de sa révision après 2024. En outre, l'étude prospective en vue de l'anticipation du changement climatique dans la gestion quantitative de la ressource (cf. volet changement climatique, portage EPTB) contribuera également à la révision du PGRE et à l'optimisation de la gestion quantitative. Ces deux actions répondent aux recommandations formulées par la MISEN dans son avis sur les suites à donner au PGRE.

En complément, une étude sur le lien entre le niveau du seuil du pont Gaston Doumergue et la productivité des captages AEP du SIVOM Orb et Vernazobres (captage de la plaine de Sévignac à Cazouls-lès-Béziers) et de la CC Avant-Monts (captage de la plaine d'Aspiran à Thézan-lès-Béziers) non inscrite au présent contrat, pourra faire l'objet de financement (de l'Agence de l'Eau notamment) en parallèle du contrat.

Cette étude devant apporter des éléments permettant d'identifier la stratégie optimale pour la restauration de la continuité écologique au droit du seuil du pont Gaston Doumergue, elle répondra également aux enjeux visés dans le volet suivant.

3. Volet Préservation et restauration des milieux

La MISEN note avec intérêt :

- l'intégration des différentes actions prévues sur l'axe Orb autour de l'évaluation de l'efficacité des ouvrages de franchissement piscicole (qui ont pris en compte les recommandations émises dans le cadre de la phase 1 du contrat), qui contribuent à l'objectif de continuité du SDAGE, ainsi que l'analyse de l'évolution du profil en long (du pont Gaston Doumergue à Béziers) qui contribue, sur ce tronçon, aux attentes du PDM en matière d'équilibre sédimentaire
- l'intégration du projet phare de restauration morphologique du Libron et des travaux qui doivent découler de l'étude morphologique du secteur du Pujol-sur-Orb, répondant aux exigences du PDM. Pour ces deux projets, la nécessité d'une DIG pour pouvoir mobiliser des fonds publics sur des terrains privés est rappelée.
- la poursuite de l'étude EBF des bassins Orb-Libron par la phase indispensable de concertation (portage EPTB), étude stratégique en vue de la préservation de ces espaces et dans le cadre de la définition de travaux de restauration à venir,
- les actions issues du plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (communication, lutte),
- en matière de zones humides, l'intégration d'actions issues du plan de gestion du delta de l'Orb, réalisé en parallèle de la phase 1 du contrat et qui visent à restaurer les fonctionnalités hydrologiques du delta.

Cependant, la MISEN attire l'attention de la CLE sur les attentes importantes du PDM 2022-2027 sur ce territoire en matière de morphologie, d'équilibre sédimentaire et de continuité et sur leur faible niveau de mise en œuvre à ce jour :

- pour la morphologie, sont concernés l'Orb à partir de sa confluence avec la Mare, certains de ses affluents (Vèbre, Bitoulet, Jaur, Vernazobre, Lirou), la Naubine,
- pour l'équilibre sédimentaire, les principaux cours d'eau du bassin de l'Orb sont concernés (l'Orb à partir de l'aval du barrage des Monts d'Orb - sauf la masse d'eau du Jaur au Vernazobre -, le Vernazobre et la Mare),

- pour la continuité : 5 ouvrages font l'objet d'actions PAOT (seuil du pont Gaston Doumergue (ROE35355), moulin Neuf (ROE36814), moulin Maynard (ROE36944), seuil de Roquebrun (ROE49328), seuil de la Bouriasse (ROE36882)),
- pour l'entretien des cours d'eau : il ne doit pas se limiter à la simple gestion du risque inondations mais bien intégrer un volet restauration de milieu.

Il est donc attendu une mobilisation particulière de l'animation territoriale portée par l'EPTB de sorte à susciter cette dynamique d'action, à la fois dans le cadre de la présente contractualisation et au-delà (il est bien noté que la démarche a récemment été relancée autour du seuil du pont G. Doumergue).

4. Volet adaptation au changement climatique

La MISEN prend bonne note de la volonté d'engagement du territoire dans ce champ nouveau de l'adaptation au changement climatique, au travers des réflexions prospectives que va porter l'EPTB dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource et autour des activités existantes sur le delta de l'Orb. Ces démarches répondent à une observation de la MISEN sur la phase 1 du contrat.

5. Volet animation

La MISEN note avec intérêt la poursuite de l'engagement du territoire (et celui de l'EPTB en particulier) dans l'animation territoriale indispensable au maintien de la mobilisation des acteurs autour de certaines actions à poursuivre (lutte contre les pollutions en pesticides et en toxiques, optimisation des prélèvements des béals). Cette animation est tout particulièrement nécessaire et attendue pour les thématiques à enjeu qui restent à traiter (économies d'eau des collectivités, restauration morphologique).

Au vu de cette analyse, la MISEN donne un avis favorable au projet de phase 2 du contrat de rivière Orb-Libron portant sur 2023-2024, sous réserve de la prise en compte de ses observations et recommandations par la CLE prévue le 19 janvier prochain qui validera le projet.

Le chef du service eau, risques
et nature,

Par délégation
Le Chef de Service
Eau-Risques-Nature
Olivier MEVEL
Olivier MEVEL

